

Arrivée à échéance du Fonds distinct Stratégie de vie^{MC} Retraite 2025 MFS

De possibles mesures à prendre

Si vous avez des placements dans des régimes enregistrés (non imposables) seulement, vous n'avez aucune mesure à prendre.

Si vous avez un ou des régimes non enregistrés (imposables) et que vous y avez de l'argent placé dans le Fonds distinct Stratégie de vie^{MC} Retraite 2025 MFS, veuillez lire attentivement ce message. Vous y trouverez de l'information sur le gain en capital que pourrait entraîner le changement de fonds et ce que vous pouvez faire pour gérer l'incidence fiscale du changement selon votre propre situation.

Échéance du fonds 2025 dans votre régime ou vos régimes

Vous recevez ce message parce que vous avez actuellement un placement dans le Fonds distinct Stratégie de vie^{MC} Retraite 2025 MFS (le « Fonds Stratégie de vie 2025 MFS »). Le gestionnaire du fonds, MFS Investment Management Canada Ltd. (la MFS), a annoncé que le **Fonds Stratégie de vie 2025 MFS arrivait à échéance en octobre 2026**.

Généralement, quand un fonds axé sur une date d'échéance atteint l'année qui figure dans son nom, il affiche son portefeuille le plus prudent. À mesure qu'un fonds Stratégie de vie approche de sa date d'échéance, son portefeuille est de plus en plus axé sur le revenu et la stabilité (p. ex. exposition accrue aux titres à revenu fixe/obligations).

La répartition de l'actif du Fonds Stratégie de vie 2025 MFS cessera d'évoluer et deviendra identique à celle du Fonds distinct Stratégie de vie^{MC} Retraités MFS (le « Fonds Stratégie de vie Retraités MFS ») en octobre 2025. Le Fonds Stratégie de vie Retraités MFS a une pondération de 29 % en actions et de 71 % en obligations.

La Sun Life redirigera toutes les cotisations futures destinées au Fonds Stratégie de vie 2025 MFS vers le Fonds Stratégie de vie Retraités MFS. Cela se fera automatiquement le **25 novembre 2025**.

Le 17 juin 2026, la Sun Life fermera le Fonds Stratégie de vie 2025 MFS et fusionnera son actif avec celui du Fonds Stratégie de vie Retraités MFS. Vous pouvez laisser votre argent dans le Fonds Stratégie de vie 2025 MFS d'ici là. Vous pouvez aussi, en tout temps **avant le 17 juin 2026**, transférer votre argent du Fonds Stratégie de vie 2025 MFS au Fonds Stratégie de vie Retraités MFS ou à tout autre fonds offert par votre régime que vous jugez convenir à vos besoins.

Incidence fiscale sur l'épargne placée dans un fonds non enregistré

Si vous détenez le Fonds Stratégie de vie 2025 MFS dans un régime non enregistré, le transfert de votre argent au Fonds Stratégie de vie Retraités MFS (ou à un autre fonds) occasionnera probablement un gain ou une perte en capital. Que vous transfériez vous-même votre argent ou qu'il soit transféré automatiquement en 2026, vous devrez indiquer tout gain en capital dans votre déclaration de revenus pour l'année du transfert. Aux fins de planification fiscale, vous pouvez transférer votre argent du Fonds Stratégie de vie 2025 MFS à un autre fonds d'ici la fin de cette année (pour l'année d'imposition 2025), ou en 2026 avant le 17 juin (pour l'année d'imposition 2026). Pensez à consulter un ou une spécialiste de l'impôt pour obtenir des conseils personnalisés.

Il n'y a aucune conséquence fiscale pour l'argent placé dans un régime enregistré.

À propos des fonds Stratégie de vie^{MC} MFS axés sur une date d'échéance

Les fonds Stratégie de vie^{MC} MFS axés sur une date d'échéance investissent dans plusieurs catégories d'actifs et régions et ont recours à différents styles de placement. Les fonds distincts de cette série comportent des placements dans différents fonds sous-jacents gérés par la MFS. Ils fournissent une exposition aux catégories d'actifs suivantes :

- Actions canadiennes
- Actions américaines
- Actions internationales (marchés développés et émergents)
- Actions mondiales
- Obligations (canadiennes et étrangères)
- Fiducies de placement immobilier (FPI) mondiales

Comme toutes les séries de fonds axés sur une date d'échéance, les Fonds Stratégie de vie MFS ont au départ un portefeuille axé sur la croissance (pondérations élevées en actifs plus risqués, comme des actions) qui devient graduellement plus prudent à mesure que l'échéance approche (davantage d'actifs visant à préserver le capital, comme des obligations et des liquidités). Les placements sont rajustés automatiquement dans le fonds que vous choisissez.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca, puis en sélectionnant Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Morningstar vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous « Vous avez de la difficulté à ouvrir une session? ».

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life, vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et de conseillers autorisés (personnes portant le titre de conseiller ou de conseillère en sécurité financière au Québec) spécialisés dans les régimes d'épargne au travail. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur ce programme.